



- **De quoi s'agit-il ?**

L'aide au permis de conduire B est une aide financière à la recherche d'un emploi. Elle doit lever le frein à la reprise d'un emploi que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire.

- **Quels sont les conditions d'obtention ?**

Vous pouvez bénéficier de l'aide au permis de conduire, si vous êtes inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi, depuis au moins 6 mois de manière continue, toutes catégories confondues.

Vous devez avoir au moins 18 ans.

Des dérogations sont possibles en cas de promesse d'embauche en CDI, CDD ou contrat d'intérim d'au moins 3 mois.

Conditions spécifiques à certains demandeurs (Voir avec le Pole Emploi)

Le demandeur d'emploi peut cumuler cette attribution avec le compte de formation CPF.

L'obstacle à l'embauche doit être constaté par votre conseiller Pôle emploi. Cet obstacle peut être lié au fait que la zone de recherche d'emploi n'est pas ou mal desservie par les transports en commun ou que l'emploi recherché nécessite de détenir le permis de conduire.

Vous ne pouvez pas bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis de la part d'un organisme public ou privé.

L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une fois.

Si votre permis de conduire a été invalidé et que vous devez repasser le code, vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide. En revanche, si vous devez repasser toutes les épreuves du permis, vous pouvez en bénéficier.